

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE DARAK

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

DARAK COUNCIL

DIVISIONAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 04 /AONO/C-DARAK/CIPM/2025 DU 27/01 2025

EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DUNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE DARAK (CMA), DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS - Exercice 2025

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics, Exercice 2025, le Maire de la Commune de DARAK, Autorité Contractante, lances-en **PROCEDURE D'URGENCE**, pour le compte de la Commune de DARAK, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des **travaux de réhabilitation d'une mini adduction d'eau potable au centre médical d'arrondissement de Darak (CMA), dans la Commune de DARAK, Département du Logone et Chari.**

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Etude hydrogéologique et implantation ;
- Foration ;
- Equipement du forage
- Développement et Essai du pompage
- Analyse et traitement de l'eau
- Réalisation de la tête du forage ;
- Fourniture et pose d'une cuve de 5000 litres
- Peinture
- Borne fontaine (01 borne fontaine)
- Pose de la pompe
- Communication

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2025 :

- Imputation :
- Montant prévisionnel : **7 000 000 (Sept millions) de Francs CFA TTC.**

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de DARAK, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Dix Mille (10 000) francs CFA**, payable à la recette municipale de DARAK.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous plis fermé à la Commune de DARAK, au plus tard le 24/02 2025 à **13 heures** précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 54 /AONO/C-DARAK/CIPM/2025 DU 27/01 2025
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DUNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE DARAK (CMA) , DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **140 000 (Cent quarante Mille) Francs CFA**

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Commune de DARAK, le 24/02 2025 à **14 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de DARAK, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Non production d'une pièce administrative après un délai de 48h ;
- 2) Pièce falsifiée ;

b. Offre technique

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) N'avoir pas réuni au moins 80% des critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle du DAO ;
- 2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non

- 3) Le personnel d'encadrement Oui/Non
4) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non
5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit **140 000 (Cent Quarante Millé) Francs CFA**.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Quatre-vingt-dix (90) jours**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- l'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% ;
- 3- l'offre financière, après corrections conformément aux dispositions du RPAO du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de DARAK.

Ampliations :

- ARMP (pour insertion au JDM) ;
- Pdt/CIPM-DARAK
- DDMINMAP/LC
- Affichage ;
- Chrono/archives.

Darak, le 27 JAN 2025
Le Maire
**ALI RAMAT**